



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°12-2018-139

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## Préfecture Aveyron

12-2018-12-19-003 - Arrêté du 19 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 14 mai 2018 portant agrément des médecins chargés d'apprécier l'aptitude physique, cognitive et sensorielle des candidats au permis de conduire et des conducteurs, et composition de la commission médicale départementale primaire du permis de conduire. (2 pages)	Page 3
12-2018-12-20-001 - Arrêté du 20 décembre 2018 fixant les listes de candidats à l'élection des membres de la Chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron et de la chambre régionale Occitanie /Pyrénées- Méditerranée. (12 pages)	Page 6
12-2018-12-20-003 - Arrêtés du 20 décembre 2018 portant sur la constitution des commissions de contrôle pour les communes de plus de 1000 habitants -2 listes - (19 pages)	Page 19
12-2018-12-20-002 - Arrêtés du 20 décembre 2018 portant sur la constitution des commissions de contrôle pour les communes de plus de 1000 habitants- 3 listes. (10 pages)	Page 39

Préfecture Aveyron

12-2018-12-19-003

Arrêté du 19 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 14 mai 2018 portant agrément des médecins chargés d'apprécier l'aptitude physique, cognitive et sensorielle des candidats au permis de conduire et des conducteurs, et composition de la commission médicale départementale primaire du permis de conduire.

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté en date du **19 DEC. 2018**  
modifiant l'arrêté du 14 mai 2018

PRÉFECTURE

Direction  
de la Citoyenneté et de la  
Légalité

Objet : Agrément des médecins chargés d'apprécier l'aptitude physique, cognitive et sensorielle des candidats au permis de conduire et des conducteurs, et composition de la commission médicale départementale primaire du permis de conduire.

---

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code de la route et notamment ses articles R.221-10 à R.221-14, et R.226-1 à R.226-4 ;

**VU** le décret n°2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

**VU** le décret n° 2018-1143 du 13 décembre 2018 relatif à la compétence des commissions médicales primaires ;

**VU** l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire ;

**VU** l'arrêté du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée ;

**VU** la circulaire INTS 1232090C du 3 août 2012 relative à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite des conducteurs et des candidats au permis de conduire, complétée par la circulaire INTS 1319581C du 25 juillet 2013 ;

**VU** la circulaire INTS 1309571C du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relative à la formation des médecins agréés chargés du contrôle médical de l'aptitude à la conduite ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 mai 2018 portant sur l'agrément des médecins des médecins chargés d'apprécier l'aptitude physique, cognitive et sensorielle des candidats au permis de conduire et des conducteurs, et composition de la commission médicale départementale primaire du permis de conduire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer les Docteurs COMBRES et KERMORGAN suite à leurs décès ;

**SUR** proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture ;

..../...

## ARRETE

**ARTICLE 1** : L'arrêté préfectoral du 14 mai 2018 portant agrément des médecins chargés d'apprécier l'aptitude physique, cognitive et sensorielle des candidats au permis de conduire et des conducteurs et composition de la commission médicale primaire du permis de conduire dans le département de l'Aveyron **est modifié comme suit.**

**ARTICLE 2** : Sont agréés, en lieu et place des Docteurs COMBRES et KERMORGAN, dans le département de l'Aveyron, pour procéder, **à leur cabinet médical**, aux visites médicales destinées à apprécier l'aptitude physique, cognitive et sensorielle des candidats au permis de conduire et des conducteurs, les médecins dont les noms suivent :


- Docteur Thierry MAILLEFERT – SAINT-GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC
- Docteur Carole SCHMITT - ESPALION

**ARTICLE 3** : Sont agréés, en lieu et place des Docteurs COMBRES et KERMORGAN, pour participer aux travaux de la **commission médicale départementale primaire**, créée afin d'apprécier l'aptitude physique des candidats au permis de conduire et des conducteurs, et se compose des praticiens suivants :

- Docteur Carole SCHMITT
- Docteur Patrick MAVIEL

**ARTICLE 4** : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux médecins concernés et dont une copie sera adressée au directeur départemental des territoires et au directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations.

Pour la Préfète, par délégation  
La Secrétaire Générale

A blue ink signature consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line with two vertical strokes, and a horizontal line below it.

Michèle LUGRAND

Préfecture Aveyron

12-2018-12-20-001

Arrêté du 20 décembre 2018 fixant les listes de candidats à l'élection des membres de la Chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron et de la chambre régionale Occitanie /Pyrénées- Méditerranée.



PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Arrêté du **20 DEC. 2018**

Direction  
de la citoyenneté et de la  
légalité

**Objet : Etat définitif des listes de candidats à l'élection des membres de la chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron et de la chambre régionale Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.**

**Scrutin clôturé le 31 janvier 2019**

---

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article R 511-35 ;

**VU** l'arrêté du 22 mai 2018 du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation pris en application de l'article R511-44 du code rural et de la pêche maritime et convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;

**VU** l'enregistrement des listes de candidats reçues avant le 17 décembre 2018 à 12 heures ;

**SUR** proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1** – L'état définitif et l'ordre des listes de candidats, par collège, se présentant à l'élection des membres de la chambre départementale de l'Aveyron et de la chambre régionale Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, est arrêté conformément à l'annexe ci-jointe.

**Article 2** – L'envoi des bulletins de vote et des professions de foi par courrier postal et l'affichage des listes de candidats sur la plate-forme de vote électronique sont opérés conformément à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3** – Madame la Secrétaire Générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Préfète, par délégation,  
La Secrétaire Générale

Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

**Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Chefs d'exploitation et assimilés  
DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit**

**RELEVÉ DE CANDIDATURES**

Nombre de siège(s) à pourvoir : 18 Siège(s)

Pour la Chambre Régionale, nombre de siège(s) à pourvoir : 3 Siège(s)

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
<p><b>Confédération Paysanne</b></p> <p>1 - M. TISON FRANCOIS 2 - Mme ARLABOSSE SYLVIE 3 - M. ROQUEIROL CHRISTIAN - Chambre régionale 4 - M. BERNARD JULIEN 5 - Mme SABATIER JEANNE - Chambre régionale 6 - M. PERSEC SEBASTIEN - Chambre régionale 7 - M. DOUSSET GILDAS 8 - Mme CALMES CANDICE 9 - M. ALET ADRIEN 10 - M. BROUSSEAU SYLVAIN 11 - M. DARLEY ERIC 12 - Mme CAUSSE SOPHIE 13 - M. FOULQUIER MARC 14 - M. BALMETTE JEAN-LOUIS 15 - Mme BRILLARD ODILE 16 - M. HARDIVILLER YANNICK 17 - Mme BOULANT NADINE 18 - Mme BLANC MORGANE 19 - M. CAVALIE PASCAL 20 - Mme PILLE AUDREY</p>	<p>Confédération Paysanne</p>
<p><b>Avec vous, il est temps de rendre l'agriculture aux agriculteurs</b></p> <p>1 - M. VERDIER JEAN-NOEL - Chambre régionale 2 - M. DELMAS JEAN-RENE - Chambre régionale 3 - Mme PRAT-MARIE VALERIE - Chambre régionale 4 - M. ENTRAYGUES PHILIPPE 5 - M. VAYSSE BRUNO - Chambre régionale 6 - Mme CAZES-MAYNIER AMELIE 7 - M. COMBELLES CHRISTOPHE 8 - M. LAFON JEAN-PHILIPPE 9 - Mme ROQUE-BOUSQUET ALEXANDRA 10 - M. COUTOU LOIC 11 - M. LAPEYRE PIERRE 12 - Mme CAILLAT-BOUSQUET ANGELE 13 - M. CAZES PAUL 14 - Mme COUTURIER-VIGROUX EVELINE 15 - M. CAZES BERNARD 16 - M. GARCIA-SARRIA JEAN-LUC 17 - Mme DELMAS-GUITARD JOSETTE 18 - Mme RAYNAL-NOLOGUES FRANCOISE 19 - M. VINEL GUY 20 - Mme CABROLIER FABIENNE</p>	<p>Coordination Rurale</p>



Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
<p><b>Avançons ensemble, les pieds sur terre en Aveyron !</b></p> <p>1 - M. SAINT-AFFRE LAURENT - Chambre régionale  2 - M. QUINTARD ANTHONY  3 - Mme CANAC ADELINÉ - Chambre régionale  4 - M. MOLIERES JACQUES - Chambre régionale  5 - M. FAYEL DOMINIQUE  6 - Mme ALBESPY VIRGINIE  7 - M. LACOMBE CLEMENT - Chambre régionale  8 - M. FAGEGALTIER BENOIT  9 - Mme MAYMARD GABRIELLE  10 - M. ARGENTIER DAVID  11 - M. AGRINIER THIERRY  12 - Mme STOUFF SYLVIE  13 - M. GINISTY FRANCOIS  14 - M. MONTOURCY BRUNO  15 - Mme BRAS GINISTY MARIE-CLAUDE  16 - M. SOULIE ANTHONY  17 - Mme CATHALA DELPHINE  18 - M. BERNAT GILLES  19 - Mme IMBERT VALERIE  20 - M. AGRINIER REMI</p>	<p>Liste d'Union FNSEA / JA</p>



PRÉFET DE L'AVEYRON

Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Propriétaires et usufruitiers

DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit

### RELEVÉ DE CANDIDATURES

Nombre de siège(s) à pourvoir : 1 Siège(s)

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
<b>Avançons ensemble, les pieds sur terre en Aveyron I</b> 1 - M. BARRAU DOMINIQUE 2 - Mme GELY PAULETTE 3 - M. VIGUIE MAURICE	
<b>liste pour la propriété privée rurale</b> 1 - M. GAUBERT MICHEL 2 - Mme CAULET MARIE-FRANCOISE 3 - M. ALAUX DIDIER	Liste d'Union FNSEA / JA  Féd. nat. Propriété Privée Rurale (FNPPR)

PRÉFET DE L'AVEYRON

**Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Salariés de la production agricole  
DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit**

**RELEVÉ DE CANDIDATURES**

Nombre de siège(s) à pourvoir : 3 Siège(s)

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
<b>CGT</b> 1 - M. PONS DIDIER 2 - M. PONS DORIAN 3 - Mme MALVE CATHERINE 4 - M. BRU HERVE 5 - M. GARRIC FREDERIC	CGT
<b>Force Ouvrière</b> 1 - Mme ALIBERT VERLAGUET ROSE-MARIE 2 - Mme NOURRY CAMILLE 3 - M. BOUSQUET GERARD 4 - Mme GUILMET MARTINE 5 - M. VALETTE LUC	FO
<b>Confédération Française de l'Encadrement - CGC</b> 1 - Mme FABREGUES CAMILLE 2 - M. NOEL CHRISTOPHE 3 - Mme BOYER - BOSCH DOMINIQUE 4 - M. MOULIERES BENJAMIN 5 - M. PRADALIER BENJAMIN	CGC
<b>CFDT-FGA : vos avancées sociales : c'est nous !</b> 1 - M. ISSALIS SEBASTIEN 2 - M. GLADIN BENOIT 3 - Mme BELHASNA SAMIRA 4 - M. DEMONCHY EMMANUEL 5 - M. CARRIERE LIONEL	CFDT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Salariés des groupements professionnels agricoles  
DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit**

**RELEVÉ DE CANDIDATURES**

Nombre de siège(s) à pourvoir : 3 Siège(s)

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
<b>CFDT-FGA : vos avancées sociales : c'est nous !</b> 1 - M. SAUREL DOMINIQUE 2 - Mme IMBERT CHRYSTELLE 3 - M. DOUNET FRANCOIS 4 - M. TAYAC GREGORY 5 - Mme GUIBERT-CASSIAU MARION	CFDT
<b>Force Ouvrière</b> 1 - Mme LAUR DRULHE AURELIE 2 - M. ROUTABOUL JACKY 3 - M. TROUILHET STEPHANE 4 - M. BERNOLIN ALEXANDRE 5 - Mme BRUNEL COMBES SYLVIE	FO
<b>Confédération Française de l'Encadrement - CGC</b> 1 - Mme FERRAND - FUGIT ISABELLE 2 - M. SANCHEZ MICHEL 3 - Mme REBOIS ROSALIE 4 - M. PUYBOUFFAT EMMANUEL 5 - M. BERGOUGNOUX FRANCK	CGC



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

**Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Anciens exploitants et assimilés**  
**DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit**

**RELEVÉ DE CANDIDATURES**

Nombre de siège(s) à pourvoir : 1 Siège(s)

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
<b>Confédération Paysanne</b> 1 - Mme TURROU DELON CLAUDETTE 2 - M. SABATIER GERARD 3 - Mme DELMAS GISELE	Confédération Paysanne
<b>Avec vous, il est temps de bénéficier d'une retraite décente</b> 1 - M. ARTUS MICHEL 2 - Mme CAYRON DANIELE 3 - M. LAFON ANDRE	Coordination Rurale
<b>Avançons ensemble, les pieds sur terre en Aveyron !</b> 1 - Mme LANNE MARIE-PIERRE 2 - M. FOUCRAS JEAN-MARC 3 - M. REYNES ALAIN	Liste d'Union FNSEA / JA



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AVEYRON

Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Sociétés coopératives agricoles de la production agricole

DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit

**RELEVÉ DE CANDIDATURES**

Nombre de siège(s) à pourvoir : 1 Sièg(e)s

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
FDCUMA de l'Aveyron 1 - M. MARTY CHRISTIAN 2 - M. MILHAU CHRISTOPHE	ENCUMA

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

Objet : Election des membres de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron

**COLLEGE 5B – Autres sociétés coopératives agricoles et SICA**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**- PROCES VERBAL DE CARENCE -**

Le 17 décembre 2018 à 12h00, date limite de dépôt des listes de candidats, à la Préfecture de l'Aveyron ;

Conformément aux dispositions prévues par le code rural et de la pêche maritime ;

La Préfète de l'Aveyron :

A constaté l'absence de dépôt de liste de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions de l'article R-511-33 du code rural et de la pêche maritime.

En conséquence, les 3 sièges correspondants à ce collège ne pourront être pourvus faute de candidats.

Le présent procès-verbal dressé et clos le 17 décembre à 12h00,  
A été, après lecture, signé par l'autorité administrative.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND



PRÉFET DE L'AVEYRON

Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Caisses du Crédit agricole  
DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit

**RELEVÉ DE CANDIDATURES**

Nombre de siège(s) à pourvoir : 1 Siège(s)

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
Féd. Nat. Du Crédit Agricole 1 - M. SOLIER WILLIAM 2 - Mme LACAZE CORINNE 3 - M. COUDERC JACQUES	Féd. Nat. Du Crédit Agricole





PRÉFET DE L'AVEYRON

**Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Caisses d'assurances mutuelles agricoles et  
caisses de mutualité sociale agricole  
DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit**

**RELEVÉ DE CANDIDATURES**

Nombre de siège(s) à pourvoir : 1 Siège(s)

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
<b>GROUPAMA-MSA</b> 1 - Mme DELBOSC-NAUDAN SABINE 2 - M. BELET JEAN-LUC 3 - Mme RICHARD ODETTE	AMA / MSA



PRÉFET DE L'AVEYRON

**Région Occitanie - Chambre d'agriculture de l'Aveyron - Organisations syndicales à vocation générale  
d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs  
DU 14/01/2019 à 8h00 AU 31/01/2019 à minuit**

**RELEVÉ DE CANDIDATURES**

Nombre de siège(s) à pourvoir : 1 Siège(s)

Liste(s) en présence	Désignation des organisations syndicales
<b>Avançons ensemble, les pieds sur terre en Aveyron I</b> 1 - M. FALIP PATRICE 2 - Mme MICHEL LAURA 3 - M. ALBINET JEAN-LUC	Liste d'Union FNSEA / JA

Prefecture Aveyron

12-2018-12-20-003

Arrêtés du 20 décembre 2018 portant sur la constitution  
des commissions de contrôle pour les communes de plus  
de 1000 habitants -2 listes -

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
BOZOULS  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de BOZOULS,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de BOZOULS est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame RECOULES Laurianne  
Monsieur BARRAL Benoît  
Madame GAUTHIER Annick

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur MONTARNAL Jean-Louis  
Madame NAYROLLES Rolande

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de BOZOULS est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
DECAZEVILLE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de DECAZEVILLE,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de DECAZEVILLE est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame REY Claudette  
Monsieur GASTON Albert  
Monsieur DUMAS Guy

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur VAUR Jean-Pierre  
Madame BOCQUET Florence

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de DECAZEVILLE est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
LA CAVALERIE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de LA CAVALERIE,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de LA CAVALERIE est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame BALSAN Lucie  
Monsieur MURET Nicolas  
Madame VINCENDEAU Céline

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur GASC Gérard  
Madame SABLAYROLLES Reine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de LA CAVALERIE est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
PONT-DE-SALARS  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de PONT-DE-SALARS,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de PONT-DE-SALARS est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur CASALS Fernand  
Madame ALARY Christiane  
Madame PRIVAT Marie-Christine

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur MOLY Jean-Paul  
Madame VIGOUROUX Mireille

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de PONT-DE-SALARS est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

Adresse postale : CS73114 - 12031 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 75 71 71 \_ Courriel : [courrier@aveyron.gouv.fr](mailto:courrier@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
OLEMPS  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de OLEMPS,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de OLEMPS est constituée comme suit :

- 3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :  
Madame THERON-CANUT Huguette  
Monsieur BOUSQUET Daniel  
Monsieur PELLETIER Michel
- 2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :  
Madame DE RODAT Régine  
Monsieur PRINGAULT Pascal

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de OLEMPS est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND



PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
MARCILLAC-VALLON  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de MARCILLAC-VALLON,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de MARCILLAC-VALLON est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur FRANQUES Jérôme  
Madame MARCIL Marie-Christine  
Madame DOUZOU Elisabeth

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Madame DAUDE Nelly  
Monsieur LOPEZ José

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de MARCILLAC-VALLON est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur VIGNERON Gilbert

Madame BOSCH Marie-Claire

Madame MOLINARI Véronique

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur LAURENS Pierre

Madame RAYMOND Brigitte


Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

Adresse postale : CS73114 - 12031 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 75 71 71 \_ Courriel : [courrier@aveyron.gouv.fr](mailto:courrier@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
CRANSAC  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de CRANSAC,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de CRANSAC est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame SANCHEZ Joëlle  
Madame REGOURD Colette  
Monsieur MANZARI Michel

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur ECHEVERRIA Jean  
Madame CHABROLIN Fabienne

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2** : La commission de contrôle de la commune de CRANSAC est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3** : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

Adresse postale : CS73114 - 12031 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 75 71 71 \_ Courriel : [courrier@aveyron.gouv.fr](mailto:courrier@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE est constituée comme suit :

- 3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :  
Monsieur CECCATO Jean-Pierre  
Monsieur COMBY Jean-Pierre  
Madame DE LASSAGNE Marie-Paule
- 2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :  
Monsieur ORCIBAL Jean-Sébastien  
Madame RAZAVI Martine

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
SEBAZAC-CONCOURES  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de SEBAZAC-CONCOURES,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de SEBAZAC-CONCOURES est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame POURCEL Marie-Lou

Madame MIRABEL Séverine

Madame BOUTONNET Mireille

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Madame BOCCAND Brigitte

Madame JARRIGE Françoise

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2** : La commission de contrôle de la commune de SEBAZAC-CONCOURES est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3** : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

Adresse postale : CS73114 - 12031 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 75 71 71 \_ Courriel : [courrier@aveyron.gouv.fr](mailto:courrier@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
SALLES-CURAN  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de SALLES-CURAN,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de SALLES-CURAN est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur GAUBERT Vincent

Madame BANNES Genevieve

Monsieur SAQUET Christian

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Madame LABIT Corinne

Monsieur BELET Joël

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de SALLES-CURAN est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

Adresse postale : CS73114 - 12031 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 75 71 71 \_ Courriel : [courrier@aveyron.gouv.fr](mailto:courrier@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
REQUISTA  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de REQUISTA,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de REQUISTA est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur BOUZAT Elian  
Monsieur LACAN Jacky  
Madame VAYSSE Josette

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Madame JOULIA Anne-Marie  
Monsieur PUECH Jean-Marie

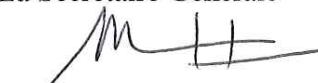
Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de REQUISTA est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
ONET-LE-CHATEAU  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de ONET-LE-CHATEAU,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de ONET-LE-CHATEAU est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame DINCEL Gulistan

Monsieur SOULIE Michel

Monsieur REY Patrice

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur PAULAT Jean-Luc

Monsieur CASTANIÉ Alain

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de ONET-LE-CHATEAU est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

Adresse postale : CS73114 - 12031 RODEZ CEDEX 9

Téléphone : 05 65 75 71 71 \_ Courriel : [courrier@aveyron.gouv.fr](mailto:courrier@aveyron.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.aveyron.gouv.fr>



PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
NAUCELLE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de NAUCELLE,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de NAUCELLE est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur COUDERC Christian  
Madame SUDRES Régine  
Madame TROUCHE Anne

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur BOISSONNADE Eric  
Madame MAROLLE Brigitte

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de NAUCELLE est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
LUC-LA PRIMAUBE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de LUC-LA PRIMAUBE,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de LUC-LA PRIMAUBE est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame ROQUES Françoise

Monsieur DELHEURE Christian

Monsieur BARBIER DE REULLE Dominique

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Madame PUECH Nicole

Madame BOSC Nadine

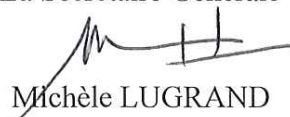
Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2** : La commission de contrôle de la commune de LUC-LA PRIMAUBE est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3** : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
RIGNAC  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de RIGNAC,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de RIGNAC est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur MOULY Philippe  
Madame BIBAL Laurence  
Madame GLADIN Nathalie

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur VALAYER Christian  
Madame GREFFEUILLE Isabelle

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de RIGNAC est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
SALLES-LA-SOURCE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFÈTE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de SALLES-LA-SOURCE,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de SALLES-LA-SOURCE est constituée comme suit :

- 3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :
- Monsieur DROC Louis
  - Monsieur CAUSSE Bernard
  - Monsieur DELOUSTAL Marie-Thérèse
- 2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :
- Monsieur BRUGIÉ Jean-Claude
  - Monsieur SÉGURET Raymond

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de SALLES-LA-SOURCE est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
ST-GENIEZ-D'OLT et D'AUBRAC  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de ST-GENIEZ-D'OLT et D'AUBRAC,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de ST-GENIEZ-D'OLT et D'AUBRAC est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur BAYOL Michel  
Monsieur MARTY François  
Madame BOYÉ Martine

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Madame NEGRE Danielle  
Monsieur ASTIER Daniel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de ST-GENIEZ-D'OLT et D'AUBRAC est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
VILLENEUVE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de VILLENEUVE,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1 :** Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de VILLENEUVE est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur CHAZAL Jean-Claude

Monsieur ROQUEFEUIL Alain

Madame SIRIGNANO Josette

2 Conseillers Municipaux de la seconde liste :

Monsieur BESSOU Claude

Monsieur HERBIN-ALAUX Claude

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2 :** La commission de contrôle de la commune de VILLENEUVE est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

Prefecture Aveyron

12-2018-12-20-002

Arrêtés du 20 décembre 2018 portant sur la constitution  
des commissions de contrôle pour les communes de plus  
de 1000 habitants- 3 listes.

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de RODEZ  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de RODEZ,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de RODEZ est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame ANTOINE Odette  
Madame BONHOMME Claudine  
Monsieur LIEGEOIS Patrick

1 Conseiller Municipal de la deuxième liste :

Madame PUECH Michel

1 Conseiller Municipal de la troisième liste :

Madame TAUSSAT Laurent

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2** : La commission de contrôle de la commune de RODEZ est instituée à compter du 10 janvier 2019.



**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
MILLAU  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de MILLAU,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de MILLAU est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame GAUTRAND Anne  
Monsieur SOULIÉ Bernard  
Madame PLATET Elodie

1 Conseiller Municipal de la deuxième liste :

Monsieur ALIBERT Michel

1 Conseiller Municipal de la troisième liste :

Monsieur RAMONDENC Laurent

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2** : La commission de contrôle de la commune de MILLAU est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de  
ESPALION  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de ESPALION,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de ESPALION est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :  
Madame SUDRES Roselyne  
Monsieur BOUCHENTOUF Abderrahim  
Monsieur CONQUET Denis

1 Conseiller Municipal de la deuxième liste :  
Monsieur RUFFAT Michel

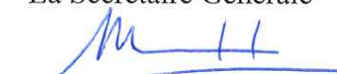
1 Conseiller Municipal de la troisième liste :  
Madame VERNEREY Laurent

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2** : La commission de contrôle de la commune de ESPALION est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DÉC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de AUBIN  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de AUBIN,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de AUBIN est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Madame DRAYER Danielle  
Monsieur VIAL Eric  
Monsieur RAYNAL Yves

1 Conseiller Municipal de la deuxième liste :

Monsieur VIGUIE Michel

1 Conseiller Municipal de la troisième liste :


Monsieur ALEXANDRE Laurent

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2** : La commission de contrôle de la commune de AUBIN est instituée à compter du 10 janvier 2019.

**Article 3** : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND

PRÉFET DE L'AVEYRON

Arrêté n°

du 20 DEC. 2018

PREFECTURE

Direction de la  
Citoyenneté et de la  
Légalité

**Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de SAINT-AFFRIQUE  
Commune de plus de 1 000 habitants**

---

LA PREFETE DE L'AVEYRON  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**VU** le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**VU** le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine Sarlandie de La Robertie en qualité de préfète de l'Aveyron ;

**VU** les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de plus de 1 000 habitants, par le conseil municipal de la commune de SAINT-AFFRIQUE,

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

**- A R R E T E -**

**Article 1** : Conformément aux dispositions prévues dans la loi n°2016-1048, la commission de contrôle de la commune de SAINT-AFFRIQUE est constituée comme suit :

3 Conseillers Municipaux de la liste majoritaire :

Monsieur APOLIT Eric  
Monsieur BOUSQUET Henri  
Madame VINAS Nadine

1 Conseiller Municipal de la deuxième liste :

Monsieur DAVID Michel

1 Conseiller Municipal de la troisième liste :

Madame TRON Laurent

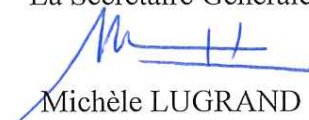
Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

**Article 2** : La commission de contrôle de la commune de SAINT-AFFRIQUE est instituée à compter du 10 janvier 2019.



**Article 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actifs Administratifs de l'Etat.

Pour la Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND